



LES SECOURS AUX FAMILLES ET AUX SOLDATS

COMITÉ DU LINGE DU PRISONNIER

RATTACHÉ A L'AGENCE DES PRISONNIERS DE GUERRE



DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

et au Bureau de Secours aux Prisonniers de Guerre de Berne
76, Rue de Rome - MARSEILLE

Marseille, le 18.4.18

Dès le début du mois d'août 1914, le maire apporte son soutien aux familles des soldats mobilisés : il organise de nombreuses distributions de soupes, de bons de pain ou de viande, de légumes... Il institue des garderies par les enseignants pour plus de deux cents enfants de mobilisés. Ces aides sont supprimées le 1^{er} octobre 1914 mais vont permettre d'attendre le versement des allocations de l'Etat à plus d'un millier de familles aubagnaises.

La situation est plus précaire pour les proches des non mobilisés ne recevant pas le soutien de l'Etat et touchées par le chômage des industries et l'augmentation des prix. C'est la municipalité qui s'occupe de ces familles en chargeant un comité tout juste créé de donner des secours sous la forme de bons d'alimentation (pain, viande, pomme de terre, denrées diverses...), très rarement en espèces.

De nombreuses associations ou comités d'envergure nationale sont créés, ils organisent des collectes, ventes de tickets de tombola comme l'Alliance franco-belge ou le comité du linge du prisonnier de Marseille...

Une initiative personnelle de Mme Ollivier, permet de fournir gratuitement des vêtements aux enfants des soldats mobilisés et aux personnes pauvres en fondant un ouvroir spécial : l'ouvroir « Jeanne d'Arc » boulevard de la Gare. Tailleurs, tailleuses aidés des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve travaillent quotidiennement à la confection de vêtements.

Les écoles organisent également des collectes. Les institutrices et instituteurs publics fondent dès la rentrée d'octobre une caisse spéciale destinée à pourvoir de chaussures les enfants nécessiteux d'Aubagne. Pendant les sept premiers mois de l'année scolaire 1914-1915, quatre-vingt-douze paires de chaussures sont distribuées aux enfants des écoles publiques.



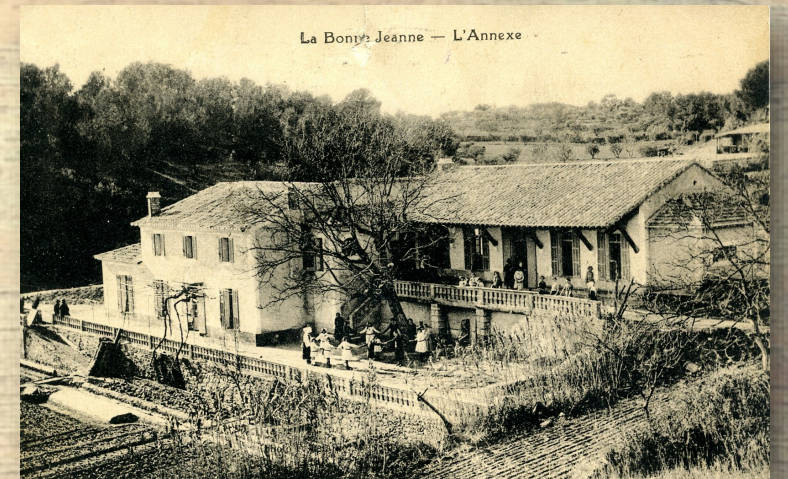
Pochettes vendues au profit des éprouvés de la Guerre © AD13 10 R 19



L'école de filles Chaulan © AMA 20 Fi 377



L'école de garçons Lakanal © coll. privée



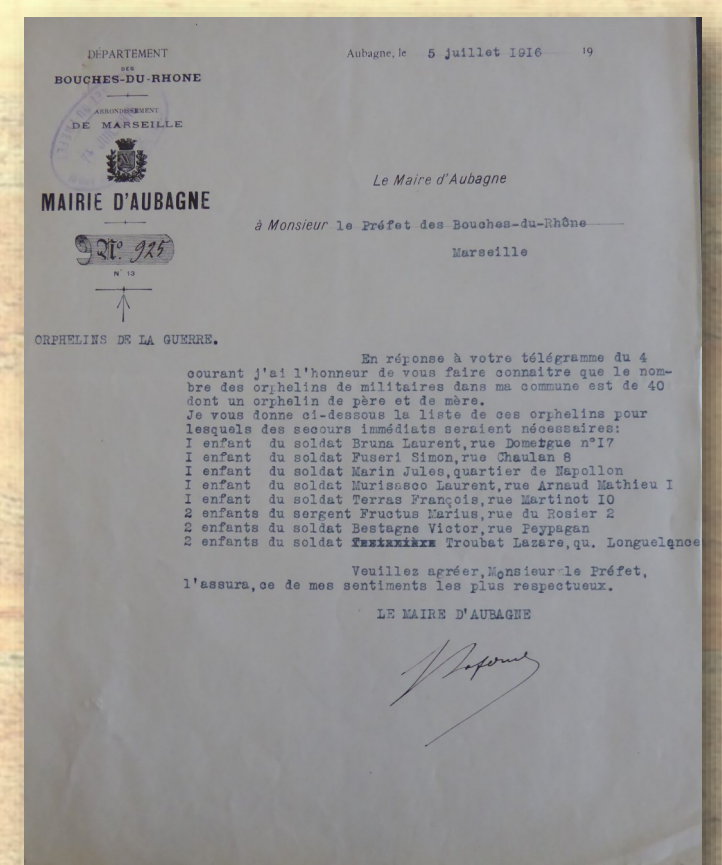
La Bonne Jeanne, dirigée par les sœurs de la Présentation © AMA 20 Fi 72

Les enfants eux-mêmes participent à la solidarité organisée : les filles cousent et tricotent pour les soldats au front et les prisonniers, leur envoient des paquetages, payent des cotisations hebdomadaires pour secourir les blessés en traitement à Aubagne. Elles se sont particulièrement occupées de quatre soldats du Nord qu'elles ont adoptés pour la durée de la guerre. Les garçons participent au Noël aux armées, à des dons aux Hôpitaux d'Aubagne, aux Orphelins de la Guerre...

Déjà en 1916, le maire donne au préfet un état du nombre d'orphelins de militaire qui se monte à quarante enfants dont un de père et de mère : Etienne Bruna né le 11 janvier 1915. C'est sa grand-mère qui l'élève « dans la plus complète indigence ».

Il faut attendre la loi du 27 juillet 1917 qui institue les Pupilles de la Nation pour assurer protection et soutien aux enfants mineurs d'un soldat Mort pour la France.

Un établissement, la « Bonne Jeanne », créé par Marius Savon sur des terres au quartier de la Gastaude, ouvre le 14 juillet 1918 et accueille quarante-quatre enfants de 4 à 13 ans de l'Orphelinat de la guerre, institution marseillaise du quartier des Chartreux, berceau de la famille du fondateur.



L'état du nombre des orphelins, parmi lesquels le petit Bruna © AD13 3 R 53